

> Pharmaciens propriétaires

Paiement forfaitaire aux pharmacies – Entente 2022-2025

Le **26 juillet 2023**, nous procéderons au paiement rétroactif des ajustements aux tarifs pour les services rendus en pharmacie entre le **1^{er} janvier et le 14 février 2023**, conformément à l'[Entente 2022-2025](#) entre l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires et le ministre de la Santé. Nous ferons le virement bancaire le **28 juillet 2023**.

Nous vous rappelons que les tarifs négociés dans l'entente sont majorés dans les systèmes depuis le 15 février 2023.

Pour toute question sur les montants versés, veuillez communiquer avec votre association.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)